

# Faire une recherche en ligne sur un marin

## Fiche pratique

L'administration de l'Inscription maritime est créée par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Elle fait suite au système de classes instauré par Colbert pour recenser les marins qui devaient servir périodiquement sur les bâtiments de guerre.

Pour opérer un recensement et un suivi précis de carrière des « gens de mer », l'Inscription maritime s'appuie sur un maillage territorial rigoureux basé sur 3 niveaux principaux :

- les arrondissements,
- les quartiers
- les syndicats.



Dans chaque quartier maritime, le commissaire de l'Inscription maritime se charge de recenser les gens de mer et tient des registres dits matricules qui permettent de connaître leurs états de service.

Pour reconstituer la carrière d'un marin, ces registres matricules sont les documents de base à consulter. Ils renseignent sur l'état civil du marin, sa carrière au commerce ou à la pêche et sur ses services à l'État. Des tables alphabétiques facilitent la recherche. Elles sont parfois situées au début ou à la fin du registre matricule ou font l'objet d'un registre à part.

### • Les quartiers et syndicats maritimes

Le rattachement d'un marin à un quartier maritime et à un syndicat maritime est lié à son lieu de naissance puis de résidence. Pour effectuer une recherche, il est donc nécessaire de les connaître.

Les marins d'Ille-et-Vilaine peuvent dépendre des quartiers maritimes de Cancale, Dinan ou Saint-Malo

### • Les grades

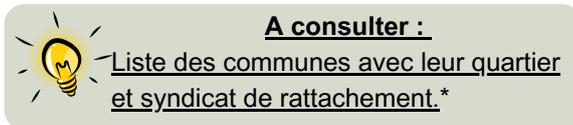
Le statut du marin évolue à différents âges de sa vie, et, en fonction, la recherche portera sur le grade qui lui est alors attribué :

- Inscrits provisoires : mousses (14 à 16 ans), novices (16 à 18 ans),
- Inscrits définitifs : officiers mariniers et matelots (à partir de 18 ans),
- Pilotes, maîtres au cabotage, capitaines au long cours,
- Hors de service (marins âgés de plus de 50 ans, ou invalides).

Un registre est ouvert pour chaque catégorie de marin.

Les appellations d'inscrits définitifs et d'inscrits provisoires apparaissent en 1865. Avant cette date, la **recherche précise au grade (mousse, novice, officier marinier...) est nécessaire.**

- La liste est à consulter ou télécharger sur la page d'aide à la recherche



## • Les séries

La matricule des marins est renouvelée régulièrement dans tous les quartiers maritimes.

➤ 7 séries ont été ouvertes : 1785, an XI(1802-1803), 1816, 1826, 1850, 1865 et 1883.

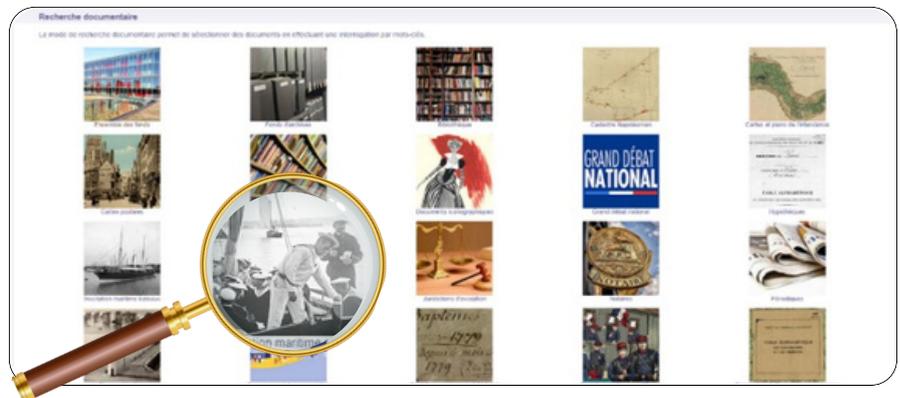
A partir de 1883, il n'existe plus de mise à jour régulière des séries et la recherche peut-être de ce fait plus complexe.



Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine conservent le fonds de l'Inscription maritime des quartiers de Saint-Malo, Cancale et Dinan, de la fin du XVIIIème siècle (1776 pour le quartier de Saint-Malo) au milieu du XXème siècle. Les premières matricules de Saint-Malo et de Dinan, celles de 1682 à 1787, sont conservées au Service historique de la marine, à Brest.

## COMMENT FAIRE UNE RECHERCHE SUR UN MARIN ?

Sur la page d'accueil du site des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cliquer sur la rubrique « Archives en ligne ». Le portail d'archives en ligne « Thot » s'ouvre. Cliquer sur la rubrique « Inscription maritime marins ».



Sélectionner dans les menus déroulant accessibles par les flèches :

- le syndicat maritime de rattachement
- le grade ou la profession
- la date de la série/de rattachement

Quartier maritime / Syndicat maritime

Grade / Profession

Dates extrêmes [ ] à [ ]

Rechercher

Quartier maritime / Syndicat maritime

- QUARTIER MARITIME DE CANCALE
- QUARTIER MARITIME DE DINAN
- QUARTIER MARITIME DE SAINT-MALO
- SOUS-QUARTIER MARITIME DE RENNES
- SYNDICAT MARITIME DE CANCALE
- SYNDICAT MARITIME DE DINAN
- SYNDICAT MARITIME DE DINARD
- SYNDICAT MARITIME DE DOL
- SYNDICAT MARITIME DE FLESLIN

Dates extrêmes [ ] à [ ]

Grade / Profession

- APPRENTI MARIN
- APPRENTI OUVRIER
- ASPIRANT
- ASPIRANT PILOTE
- CANONNIER
- CAPITAINE



Renseigner toutes les lignes du formulaire de recherche n'est pas obligatoire pour lancer votre recherche !

Fiches correspondant à votre recherche

CHXCL	Intitulé	Quartier maritime/Syndicat maritime	Grade/Profession	Date	Fiche détaillée	Voir le mouvement	Imprimer
4 8 1818	Maîtres N° 1-45, 1-66 ; capitaines N° 1-28, 1-29 (1850, 1865)	QUARTIER MARITIME DE CANCALE	MAÎTRE AU CABOTAGE / CAPITAINE AU LONG COURS / CAPITAINE	1850 - 1865			
4 8 1819	Capitaines N° 1-54 ; maîtres N° 1-136 (avec table)	QUARTIER MARITIME DE CANCALE	MAÎTRE AU CABOTAGE / CAPITAINE AU LONG COURS / CAPITAINE	1865 - 1883			
4 8 1820	Capitaines au long cours N° 1-47 ; maîtres au cabotage N° 1-27 ; lieutenants au long cours N° 1-18 (avec table)	QUARTIER MARITIME DE CANCALE	MAÎTRE AU CABOTAGE / CAPITAINE AU LONG COURS / LIEUTENANT AU LONG COURS / CAPITAINE	1883			
4 8 1821	Syndicat de Cancale-Dol - Capitaines au long cours N° 1-5 ; lieutenants au long cours N° 1-74 (avec table)	QUARTIER MARITIME DE CANCALE/SYNDICAT MARITIME DE CANCALE	CAPITAINE AU LONG COURS / LIEUTENANT AU LONG COURS / CAPITAINE	1883			
1822	Syndicat de Cancale - Capitaines au long cours N° 270-289 ; lieutenants au cabotage N° 1-28 (avec table)	QUARTIER MARITIME DE CANCALE/SYNDICAT MARITIME DE CANCALE	CAPITAINE AU LONG COURS / CAPITAINE AU CABOTAGE / CAPITAINE	1918			

Cliquer sur le disque pour accéder aux images numérisées.